



**APPEL A CANDIDATURES – Résidence « Mémoires vives »
recherche et création au SANA**

Cet Appel à Candidature s'inscrit dans le cadre de L'événement 25 - Les chemins du vivant, porté par M28 - Terres de culture

Préambule

En lien avec leurs démarches respectives de développement et d'ancrage, et dans le cadre commun de L'événement 25 - Les chemins du vivant, la SPL Le Grau du Roi Développement et l'association Montpellier 2028 - Terres de culture initient l'appel à résidence « **Mémoires Vives** ». Cet appel est porté par le pôle projets de la SPL, et en particulier par l'équipe projet du **SANA**.

La ville du Grau du Roi a impulsé un ambitieux projet de réhabilitation et de développement sur le site de l'ancien sanatorium au Grau du Roi, elle a confié à la **SPL Le Grau du Roi Développement** le pilotage et le portage du projet SANA. Ce site a la particularité d'être un lieu chargé d'histoires qui ont marqué plusieurs générations d'habitante.s. Il occupe une place centrale dans l'histoire locale pour ce qu'il a été : un lieu de soin, de développement économique et social, et pour ce qu'il ne cessera d'être : un lieu de rencontre et de dialogue. Aujourd'hui en chantier, le SANA sera demain un tiers-lieu qui accueillera des entreprises liées à l'économie bleue mais aussi des conférences, des artistes ainsi que les forces vives du territoire. Le SANA est pensé comme un lieu-passerelle où la culture et la science favorisent l'acculturation du grand public aux changements climatiques et accompagnent la nécessaire adaptation de nos pratiques.

L'Association Montpellier 2028 a été créée par Montpellier, Sète et nombre de collectivités à leurs côtés pour porter, ensemble, une candidature au titre de Capitale européenne de la culture, utilisant le levier de la culture au service d'une politique ambitieuse de transformation du territoire. Cette première phase a été moteur d'une stratégie de long terme qui a permis la co-construction d'un projet de territoire mobilisant de nombreux partenaires, acteurs économiques, éducatifs, sociaux.

Dans la continuité de la dynamique enclenchée, et face aux enjeux à venir, Montpellier 2028 a désormais vocation à capitaliser sur la dynamique mise en place lors de la candidature pour poursuivre les actions communes sur son territoire et :

- Animer un cadre commun dépassant les structures administratives existantes et visant à transformer, par la culture, le territoire défini dans la continuité de la candidature de Montpellier et ses partenaires pour devenir Capitale européenne de la culture,
- Faire exister un espace d'expérimentation de nouvelles formes artistiques et de collaboration autour des problématiques quotidiennes des habitantes et habitants et des grands enjeux qui traversent ce territoire,
- Porter une approche expérimentale et transsectorielle,
- Soutenir des projets communs, les documenter et leur donner une visibilité partagée.

Ainsi, un événement culturel d'envergure, « Les chemins du vivant » sera proposé du 28 septembre au 4 octobre 2025, à l'issue d'une année de résidences et d'expérimentations.

La résidence « **Mémoires vives** » proposée par l'équipe projet du SANA au Grau du Roi permet à une.e artiste de déployer un projet de territoire au cœur d'un espace naturel situé en front de mer, dans le cadre de la reconversion en tiers-lieu d'un lieu emblématique du littoral méditerranéen. L'ancien sanatorium, inauguré en 1933, est largement démoli en 2016 à l'exception d'un seul bâtiment qui devient le SANA.

Cette résidence est envisagée comme un levier puissant pour favoriser la circulation et la rencontre des artistes avec les habitant.es. L'artiste est invité à produire une œuvre en regard avec le site emblématique du SANA, à la fois patrimoine social, affectif et économique. L'artiste mettra en valeur ce carrefour historique, identitaire et naturel qui a forgé la communauté de vie de ce lieu.

Entre étangs et mer, la Sana s'organise sur deux espaces : une partie bâtie (ancien bâtiment administratif du sanatorium) et un espace naturel, vaste terrain d'herbe et de sable, arboré et latéralement bordé d'un chemin piétonnier menant directement à la plage.

L'artiste sera accompagné par l'équipe projet du lieu (le responsable, son assistant et la responsable RSE) et une personne référente de Montpellier 2028 – Terres de culture.

CONDITIONS GENERALES DE LA RESIDENCE

Les disciplines attendues

- **l'écriture**, et en particulier la poésie, la littérature, le théâtre, le roman graphique et l'écriture expérimentale,
- **l'art visuel** et en particulier la peinture, la sculpture, le graphisme, le street art et les installations artistiques.

Le volet recherche de la résidence comprendra des temps de pratiques artistiques amateurs avec des rendez-vous intermédiaires. Le volet création de la résidence implique nécessairement une restitution pendant L'événement 25 - Les chemins du vivant.

Durée et conditions d'accueil

Huit semaines d'expérimentation et de création où l'artiste bénéficie d'un accès au site, et d'un accompagnement par l'équipe projet du SANA. Le logement - quand celui-ci est nécessaire - est pris en charge par la SPL le Grau du Roi Développement selon les modalités suivantes : mobilhome au camping de l'Espiguette, au Grau du Roi. Par ailleurs l'équipe projet du SANA facilitera les trajets sur place, notamment entre le site du SANA et le lieu d'hébergement. Une salle de travail sera mise à disposition de l'artiste selon un calendrier défini par lui.elle et soumis à réservation (espace atelier du phare de l'Espiguette, salles de réunion du camping et de l'office du tourisme).

Bourse

La résidence est dotée d'une bourse de 7000 euros par artiste. Elle comprend la rémunération de l'artiste, les per diems et les transports.

Une convention sera rédigée entre l'association Montpellier 2028 et l'artiste.

Période

Dans le cadre de L'événement 25 - Les chemins du vivant, l'équipe du SANA propose l'accueil en résidence de un.e, deux ou trois artistes pendant huit semaines de mars à octobre 2025, à l'exception de la période allant du 15 juin au 15 septembre.

Modalités

L'appel à candidature est ouvert aux artistes sans limite d'âge et sans condition géographique. L'artiste est invité.e à expérimenter, créer, en résonance avec le contexte du lieu de résidence et dans le cadre de L'événement 25 - Les chemins du vivant.

L'artiste peut répondre à cette candidature soit individuellement (un artiste) soit de manière groupée (deux ou trois artistes). Les artistes retenus.es, qu'ils.elles aient candidaté ensemble ou séparément, devront, le cas échéant, articuler leurs propositions en vue d'une présentation commune de leurs restitutions à l'occasion de L'événement 25 - Les chemins du vivant.

L'artiste sélectionné.e s'engage à être présent sur place huit semaines durant la période énoncée ci-avant. La résidence sera ponctuée de temps de mise en commun avec les autres artistes, eux-mêmes sélectionnés dans le cadre de cet appel. L'artiste prévoit dans sa proposition, des rendez-vous intermédiaires avec le public avec un volet de pratiques artistiques amateurs et un temps de restitution majeure lors de L'événement 25 qui se déroulera du 28 septembre au 4 octobre 2025.

Les résident.es du camping de l'Espiguette (600 résidents à l'année) pourraient constituer, aux côtés des habitant.es du Grau du Roi, un vivier pour le volet de pratiques amateurs. L'équipe projet de la SPL facilitera, le cas échéant, le lien entre l'artiste et les résident.es.

Restitution

Le SANA organisera, avec le soutien de l'association Montpellier 2028 – Terres de Culture, les temps de restitution à savoir les rendez-vous intermédiaires et la présentation lors de L'événement 25 - Les chemins du vivant.

CANDIDATURE

Les dossiers de candidature comprendront :

- un portfolio et une biographie à jour,
- une note d'intention présentant les motivations de l'artiste pour cette résidence, avec un soin particulier apporté aux spécificités énoncées dans le présent appel.

Dossier et note d'intention, n'excédant pas 20Mo, sont à téléverser au format PDF intitulés comme suit : « NOM_E25_SANA_PORTFOLIO » et « NOM_E25_SANA_NOTE », aux deux adresses suivantes : lesana@letsgrau.com et contact@montpellier2028.eu

Date limite de dépôt des candidatures : 20 janvier 2025 inclus

Le jury délibérera le mercredi 05 février 2025.